

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le **21 Mars**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 15 Mars 2023.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Frédéric GERAUDIE, Sophie CROUZEVIALLE, Marielle ROULET, Loïc JARRIGE, Elisabeth MOREL, Marie GOLFIER, Didier VERARDO, Raymond BOUTOT, Elodie NOPPE, Marie-Christine DERAEDT, Maël BARBE

EXCUSÉS :

ABSENTS :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Julie DALMON

- Approbation du dernier Conseil municipal
- Délibérations

1 – Approbation des Comptes de Gestion 2022 de Mme la Trésorière (Budget Principal, CCAS et Budget Annexe Boulangerie) – Unanimité

2 – Approbation des Comptes Administratif 2021 (Budget Principal et Budget Annexe Boulangerie)

Budget Principal, CCAS et Boulangerie :

Dépenses de fonctionnement : 1 019 094,44	Recettes de fonctionnement : 1 136 445,90 €
Dépenses d'investissement : 964 946,79 €	Recettes d'investissement : 947 535,39 €
Restes à réaliser dépenses : 189 279,00 €	Restes à réaliser recettes : 128 000,00 €

Documents consultables en Mairie. – *Unanimité.*

3 – Affectations des résultats (Budget Principal et Budget Annexe Boulangerie)

Budget Principal :

Excédent Fonctionnement : 273 567,14€ € Excédent Investissement : 236 161,96 €
Unanimité

4 – Vote du Budget Primitif (Budget Principal, CCAS et Budget Annexe Boulangerie)

Budget Principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 202 199,05 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 183 731,00 €
Unanimité

5 – Vote des taxes

2023	Bases prévisionnelles	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	322 567	8.30	26 773
Taxe Foncière Bâti	1.215.000	38.43	466 925
Taxe Foncière Non-Bâti	58 700	75.78	44 483
TOTAL GÉNÉRAL			538 181

Unanimité

6 – Fédération départementale des Syndicats d'Électrification - Fiscalisation dépenses 2023.

10.850,90 € de dépenses à fiscaliser pour 2023. *Unanimité*

7- Attribution du marché Voirie 2023-2025

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite à un appel d'offres triennal, le montant estimatif du bureau d'études DEJANTE a été présenté qui s'élève à 119 722,72€ HT soit 143 667,26€ TTC.

Huit entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis. Le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par le cabinet Dejante

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet Dejante, le Maire propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de :

- Lagarde et Laronze : 110 778,85€ HT

Unanimité

8 - Attribution du marché Lotissement Les Fauconnelles

M. le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif du bureau d'études DEJANTE a été présenté qui s'élève à 42 120.50€ HT soit 50 544.60€ TTC.

Quatre entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis. Le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par le cabinet Dejante

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ; Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet Dejante, le Maire propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de :

- Freyssinet Lalligand pour 35 826.90€ HT soit 42 992.28€ TTC

Unanimité

9 - Création d'un poste d'adjoint technique, création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient

Afin d'assurer le remplacement de la cuisinière, il est nécessaire d'élargir les différentes possibilités de recrutement. Son départ est prévu le 9 juin 2023 et l'idéal serait de recruter un agent tout début juin pour un tuilage d'une huitaine de jours. La déclaration de vacance de poste va être diffusée sur le site Emploi Territoriale et sur Pôle Emploi.

10 - Adhésion à Corrèze Ingénierie

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer une assistance à ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs projets pour lesquels elle dispose des compétences et d'expertises.

Ainsi, selon les choix des maîtres d'ouvrage, elle peut leur apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter. Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève à 741€ HT.

11 - Frais de scolarisation Commune de Varetz

M le Maire informe l'Assemblée qu'il nous faut rembourser les frais de scolarité pour un enfant voutezacois scolarisé en classe de CM1 à Varetz.

Ces frais sont de 162,51 € pour l'année scolaire 2021-2022.

12 - Frais de scolarisation Ville de Brive

M le Maire informe l'Assemblée qu'il nous faut rembourser les frais de scolarité pour un enfant voutezacois scolarisé en classe de CM2 à Brive.

Ces frais sont de 287,28 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Questions diverses :

- Conseil d'école : de nombreux départs seraient à prévoir pour la rentrée prochaine ; ce chiffre est élevé. La question se pose concernant les dérogations. Doit-on les refuser pour ne pas baisser les effectifs -> les parents seront reçus et les demandes étudiées au cas par cas.

- Cimetière : un audit gratuit va être réalisé suite à une réunion organisée par l'AMF

- Impasse du Ruisseau : une demande d'une administrée est parvenue en mairie pour buser le fossé. La police de l'eau a été sollicitée pour qu'elle émette un avis (busage ou consolidation par des blocs d'enrochement).

- Villages fleuris : afin de revoir le fleurissement et d'étudier le dossier de façon approfondie, une demande a été faite de reporter d'un an le concours. En effet, le cahier des charges a été modifié en raison des conditions climatiques et des évolutions. Le responsable au niveau départemental va venir en mairie pour échanger sur le sujet

- Les bulletins municipaux ont été distribués : à noter que plusieurs associations n'apparaissent pas car les articles n'ont pas été envoyés en mairie malgré deux relances auprès des responsables.

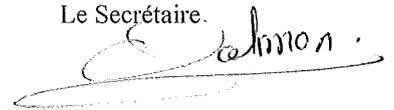
Le Maire



Jean-Claude REYNAUD



Le Secrétaire.



Julie DALMON

